

CI - 137 M
C.G. - REFORME DU
MODE DE SCRUTIN



LE PARLEMENTARISME MODULAIRE

Présenté à la Commission des Institutions de l'Assemblée Nationale
Présenté à la Commission des États Généraux sur les institutions démocratiques

Alexandre Gagnon
Yannick Hémond
Jocelyn Huot
Martin Simard

Le 27 novembre 2002

La résistance au changement n'est que le refus de la croissance.
Alexander Rupert

Le projet Élémenta est une initiative née de la rencontre de quatre individus convaincus que notre société devait changer drastiquement ses façons de faire si elle voulait préserver son niveau de vie et espérer l'étendre aux autres peuples de la planète.

L'innovation et le dépassement sont les deux valeurs moteurs de ce changement; les membres du projet sont déterminés à utiliser tous les moyens et toutes les tribunes qui s'offrent à eux pour en faire la promotion. Nos principes directeurs sont :

- Le développement du plein potentiel de chaque être humain
- L'équité plutôt que l'égalité
- L'innovation constante
- L'expulsion de l'électoralisme et le corporatisme hors de notre démocratie
- La promotion permanente du changement et de l'amélioration de la société québécoise
- La création d'un gouvernement mondial

7097 Rue Clark, suite 4, Montréal (Qc), H2S 3G5 | Tél.: (514) 277-1816
elementa@projetelementa.com | <http://www.projetelementa.com>

PRÉSENTATION DES AUTEURS

Martin Simard

Diplômé de l'École d'Éducation Internationale de Saint-Hubert, Martin a débuté son implication citoyenne dès son entrée au Collège Édouard-Monpetit en septembre 2000. Étudiant au baccalauréat international, il contribue activement au journal étudiant du collège, le MotDit, où il sera tour à tour journaliste culturel, directeur de l'information et rédacteur en chef. Après un an et demi au sein de cette organisation, il devient président de l'Association Générale des Étudiants du Collège Édouard-Monpetit (AGECEM). Six mois plus tard, il est élu à l'unanimité président de la Fédération Étudiante Collégiale du Québec (FECQ), où il oeuvrera jusqu'à la fin de son mandat en juin 2002. Monsieur Simard est présentement étudiant en communication et politique à l'Université de Montréal et coordonnateur général de L'Évolutionnaire, une nouvelle publication étudiante nationale distribuée à 15 000 exemplaires dans 48 cégeps de la province.

Alexandre Gagnon

Originaire de Rimouski, Alexandre fonde son entreprise dans le secteur du multimédia et la dirige durant deux ans. Il participe durant ces deux années à l'élaboration d'un projet de fidélisation des achats en région via les cartes à mémoire. Il commence à l'hiver 1999 ses études en sciences humaines profil mathématique et gestion au Cégep de Rimouski. Lors de son passage au collégial, il s'implique dans son association étudiante. Il devient vice-président finance et développement de la FECQ lors du congrès de mai 2000. Élu peu de temps après porte-parole de la FECQ, il occupe ces deux postes durant le mandat 2000-2001 tout en débutant ses études à HEC-Montréal. En août 2001 il devient conseiller politique de la FECQ et se voit nommé membre du comité de la loi de l'accréditation des associations d'élèves ou d'étudiants. À l'automne 2001, il collabore comme co-auteur à la rédaction d'un mémoire sur la Nationalisation de l'Aide financière aux études. Puis, en janvier 2002, il quitte pour la France afin d'étudier un semestre à l'Institut d'Études Politiques de Paris. Il termine actuellement son baccalauréat en finance à HEC-Montréal.

Yannick Hémond

Il débute ses études collégiales au Cégep Édouard-Montpetit en Génie Électronique ainsi qu'en sciences humaines. Il a été Secrétaire général de l'Association étudiante pendant deux ans. Par la suite, il occupa le poste de secrétaire général et de vice-président exécutif à la Fédération Étudiante Collégiale du Québec (FECQ) pendant l'année 2000-2001. L'année suivante, il fut engagé, à titre d'employé, à la FECQ. Présentement, il poursuit ses études en administration à l'ESG-UQAM et travaille toujours à la FECQ à titre de Directeur général. Il est également co-auteur de la Nationalisation de l'Aide financière aux études et a participé au processus d'élaboration de la politique québécoise de la jeunesse.

Jocelyn Huot

Il termina ses études secondaires en 1996, après avoir un diplôme de l'École d'Éducation Internationale de Saint-Hubert. Après avoir fait une année en sciences de la Nature au Cégep Édouard-Montpetit, il débuta un diplôme en Sciences Humaines profil Individu. C'est là qu'il devint Secrétaire Général de l'Association Générale des Étudiants d'Édouard-Montpetit (AGECEM) et par la suite Président par intérim. C'est au congrès de novembre 2000 qu'il devint Coordonnateur à la recherche pour le compte de la Fédération Étudiante Collégiale du Québec (FECQ) afin de compléter le mandat 2000-2001. Réélu comme Vice-Président exécutif pour le mandat 2001-2002, il pu juger des différences partisans et rencontrer les différents groupes d'intérêts au sein du Québec. Jocelyn est présentement aux études en administration à l'ESG-UQAM et siège sur le comité consultatif sur l'accessibilité financières aux études.

TABLE DES MATIÈRES

Présentation des auteurs.....	v
Table des matières.....	1
Scénario d’avenir	3
Avant d’aller plus loin	5
Principaux problèmes des institutions démocratiques québécoises.....	7
L’écoute non-active : de la lourdeur et de l’inefficacité des structures de consultations	8
Loin des yeux, loin du cœur : de l’absence de démocratie directe et des groupes de pression	10
Comment asphyxier la démocratie : du système de parti	12
Les réformes du bon sens : du système électoral.....	14
Des monarques élus : du pouvoir des députés et de l’opposition.....	16
Là où il y a de l’homme, il y a de l’« hommerie » : de l’électoratisme et de la culture politique.....	18
Vers une gouvernance planétaire : des enjeux du nouveau millénaire	21
Les solutions actuellement sur la table	25
Un fragile équilibre : des institutions comme systèmes	25
En route vers l’idéal : du système présidentiel	29
Le sous-estimé risque d’instabilité : des systèmes mixtes.....	32
Le temps de se définir.....	35
Le parlementarisme modulaire ou la réseautique mondiale	39
La cogestion au cœur du changement.....	41
Spécification technique.....	45
Le choc actuel	49
Espérance de rendement	51
Demain, ça commence aujourd’hui	53
Recommandations.....	55
Bibliographie.....	57

SCÉNARIO D'AVENIR

Il n'y a pas de plus grand défi que de se lever un matin et de vouloir changer les choses. Bien sûr, il faut avoir le désir farouche de se battre car, sur le chemin de l'innovation, il y a bien des obstacles pour nous forcer à revenir sur celui de la cyclicité sans fin. Alors on commence. On s'implique à un endroit. On tente de nouvelles expériences. On voyage. On étudie. Puis, au fil de ces événements, on rencontre des gens avec qui on partage une vision. Cette vision se transforme, elle évolue. Tout devient possible car le monde s'ouvre. Mais plus grandes des merveilles encore, nos solutions trouvent échos auprès de ceux qui nous sont chers. C'est donc un peu de cette aventure que notre modèle vient livrer à celui que nous désirons réellement toucher, le citoyen du Québec.

Il s'avère courant de parler de l'innovation lorsque celle-ci se présente sans crier gare au cœur même d'une situation dont les opportunités ne sauraient être vu par d'autres. Cette innovation, nous l'avons trouvé à force de dépeindre un portrait noir de la situation politique du Québec tandis que d'autres tentaient de la rendre moins dramatique. Du choc des idées naît moult concepts.

Nous avons donc travaillé à élaborer une nouvelle voie pour le Québec de demain. Nous avons eu la chance d'occuper des postes qui nous ont mis en étroite relation avec la politique québécoise. Des dossiers, nous en avons touchés, des changements, nous en avons souhaités, des solutions, nous en avons proposées. C'est un peu d'une amertume de voir tant d'énergie perdue que nous croyons que le réel pouvoir de changement réside dans la modification de nos institutions politiques.

Pourtant, pour que le changement s'opère, on doit le faciliter. Il faut donc lui donner une place, lui ouvrir une voie. On doit sentir le changement, l'espoir, le rêve. Il doit exister dans un lieu donné à un moment donné. Il doit être parole, écrit et lumière. Il doit devenir l'éclairage de notre volonté de voir l'humanité conduire sa propre destinée.

Cette commission tombe à point. Car avant même de savoir que celle-ci allait voir le jour, nous débattions déjà ensemble d'une nouvelle façon de faire les choses. Puis, y a-t-il meilleur endroit pour commencer à changer les façons de faire que chez soi ?

Notre vision s'appuie sur une analyse du système politique québécois. Cette analyse trouve racine dans l'observation et dans la volonté de dire ce que pense réellement une forte majorité silencieuse. De plus, nous sortons des sentiers battus pour contourner la vision orienté du document de réflexion fournit par le gouvernement.

Nous vous proposons donc de découvrir notre scénario d'avenir.

AVANT D'ALLER PLUS LOIN ...

Prenons le temps, avant de plonger au cœur de notre démarche, d'explicitier les raisons qui nous poussent à ignorer certains enjeux qui font l'objet de la consultation. Nous ne parlerons pas, par exemple, de la place des femmes dans nos institutions politiques. Cela s'explique non pas parce qu'il n'y a pas de problèmes (le nombre de femmes députés ou ministres est effectivement faible), mais plutôt parce qu'une réforme des institutions n'est pas le bon endroit pour traiter de la question. L'idée d'adopter des politiques de discrimination positive visant les partis semble déjà être exclue du débat, à juste titre d'ailleurs, tant elle a une connotation négative et archaïque (comme si les femmes n'étaient pas capables de se tailler seule leur place!). La vraie révolution, celle qui permettra aux femmes d'être pleinement représentées à l'Assemblée Nationale, est déjà commencée. On n'a qu'à regarder du côté des universités pour se rendre compte qu'elles formeront près de 70% des bachelières de demain¹. Les femmes seront élues de façon paritaire comme il se doit, c'est à dire en étant plus compétentes, en ayant de meilleures idées et en étant plus combatives que leurs rivaux et rivales. Si nous ne proposons rien dans cette réforme, c'est tout simplement parce que nous avons confiance en elles.

Quand à la place des régions, la réflexion est similaire. Oui, les régions vivent des moments difficiles. Mais elles amélioreront leur sort en se prenant en main (ce qui, soit dit en passant, se fait déjà dans plusieurs coins du Québec), en se retroussant les manches, en se regroupant et en livrant les batailles politiques nécessaire afin de réclamer leur dû, bien plus qu'en s'essouffant dans de nouvelles structures. Créer un sénat des régions, ou des commissions dédiées, ou quoi que ce soit d'autres encore ne serait que poudre aux yeux. Au demeurant, le système de représentation électorale actuelle, qui favorise le vote régional au détriment du vote urbain, est déjà à leur avantage et ils en récoltent déjà les fruits. Le développement régional est en pleine ébullition : nous ne sommes pas allés au bout de ce que les institutions actuellement en place pouvaient nous offrir dans ce

¹ Ouimet, Michèle, "Une avance insurmontable?", La Presse, dimanche 27 octobre 2002, p. A14

domaine. Il nous semble, pour résumer rapidement, que les régions ont en ce moment davantage besoins d'entrepreneurs que de nouveaux politiciens.

Toujours dans le même état d'esprit, si les nations autochtones ont à participer plus largement à nos institutions, ils devront le faire à part entière. Ce renforcement de nos relations, éminemment souhaitable, doit en effet les traiter comme ils le méritent, c'est à dire comme des citoyens à part entière.

PRINCIPAUX PROBLÈMES DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES QUÉBÉCOISES

Un malaise profond et grandissant s'est installé entre les citoyens québécois et leurs instances démocratiques depuis la fin de la révolution tranquille. La piètre image, quand ce n'est pas simplement un manque total d'intérêt, que la majorité d'entre eux se font de la politique en est sans doute l'indicateur le plus palpable². Un malaise si généralisé, en fait, qu'il ne peut s'expliquer que par les quelques facteurs usuellement cités, tel la mauvaise gestion des fonds public, notre mode de scrutin où les scandales de copinages éclaboussants les gouvernements à intervalles réguliers. Les difficultés sont nombreuses et proviennent de plusieurs différentes composantes de notre système politique; c'est leur accumulation, exacerbée par le temps qui passe sans qu'elles soient réglées, qui cause le désintéressement auquel on assiste présentement.

Notre dessein, dans cette première partie du mémoire, est d'en faire le recensement et de bien en comprendre les causes. Pour cela, il nous faut d'abord éviter le piège de la simple énumération et c'est pourquoi nous avons décidé de sortir du cadre proposé dans le document de consultation pour y aller de notre propre découpage. Celui-ci a pour point de départ la relation qu'entretient le citoyen avec l'aspect le plus près de lui, la bureaucratie gouvernementale. De là, il s'éloigne graduellement pour se rendre enfin aux enjeux plus intangibles que sont les nouvelles réalités internationales. Entre temps, aussi, nous aurons survolé les intermédiaires entre le citoyen et le politique que sont les groupes de pressions et les partis, les mécanismes de contre pouvoir du parlement, notre système électoral et le comportement de nos politiciens.

²*Les Canadiens et la corruption des gouvernements*. Sondage par Léger Marketing pour le compte de la Presse Canadienne.

L'écoute non-active : de la lourdeur et de l'inefficacité des structures de consultations

L'action politique qui se limite à un vote aux quatre ans est une action politique qui mène au désintéressement et au cynisme que nous connaissons présentement. Si l'on veut entretenir une saine et dynamique vie démocratique, le citoyen doit avoir d'autres moyens de s'impliquer. Surtout, il doit avoir le sentiment qu'il peut, si sa cause est juste, changer concrètement les choses. C'est précisément ce préalable *sine qua non* qui fait actuellement défaut à nos instances démocratiques.

Pour cause : quand il veut se faire porteur d'un dossier (les odeurs insupportables de purin de porc, par exemple, ou encore l'amélioration de la gestion de l'urgence de son hôpital) le citoyen ne sait pas où s'adresser. Non pas par manque de volonté, de connaissances ou de diffusion de l'information, mais bien parce que le gouvernement québécois possède trop de structures de consultations et de concertation et trop peu de structures de décisions. On ne compte plus, par exemple, le nombre de portes à laquelle doit cogner un citoyen soucieux de s'exprimer sur le développement de sa région (conseil municipal, MRC, CLD, CRD, députés fédéraux, députés provinciaux, chambres de commerce, union de producteurs, commission parlementaire itinérante, etc.) Pire encore, plusieurs d'entre-elles ont des mandats qui se chevauchent ou se contredisent, ceci quand les mandats sont suffisamment clairs pour qu'on puisse les comprendre! En plus des coûts astronomiques, dont nous ne ferons pas état ici puisqu'il est uniquement question de vitalité démocratique, c'est le citoyen que l'on désabuse et que l'on décourage.

Comme première piste de réflexion, nous nous attaquons à la première ligne d'interaction, une des plus importante en fait, entre le citoyen et l'État. Au nombre effarant d'instances qui la constitue, comme nous venons de le faire, mais aussi à leur inefficience. Car même si le citoyen parvient à trouver l'endroit qui lui convient pour exprimer ses griefs ou ses propositions, il est rare qu'ils trouveront vraiment un écho (d'ailleurs, les ministres et les commettants ne siègent que rarement sur les commissions itinérantes et les larges consultations et n'ont donc jamais les mains liés par les

conclusions...). À la longue, cela laisse des séquelles, puisque l'on fait miroiter à chaque fois nombre de promesses et d'espérances que l'on se sait pertinemment incapable de réaliser. Chaque attente ainsi créée qui n'est pas comblée devient une déception de plus pour le citoyen. Il s'aperçoit bien vite que le pouvoir de décision ne se trouve pas où on lui demande d'apporter ses recommandations.

Et si jamais, celles-ci sont belles et bien entendues, il risque de s'être écoulé des années avant que la « machine » ne les ait digérées et ait effectuée les changements. La lenteur de nos processus démocratiques est aussi une cause du découragement général (rien de plus frustrant que toujours se faire promettre une solution dans un prochain mandat à condition d'une réélection).

À la lenteur du processus et à ce « tablettage » quasi-systématique des innombrables rapports, politiques et plan d'action produits par l'État, s'ajoute enfin le mythe de moins en moins crédible de la « société civile ». On a souvent parlé de la création abusive, au cours des deux dernières décennies, de structures de consultations *ad hoc* monstres (sommets, états-généraux, commissions, etc.). Il semble que l'on n'apprenne pas de nos erreurs, puisque les gouvernements se succèdent et continuent d'utiliser ces grandes opérations de relations publiques, davantage dans le but de convaincre la population et de réaliser leur agenda politique que d'écouter. Ce sont toujours les mêmes groupes qui sont invités et qui participent à ces ballets consistant à monnayer leur appui à tel ou tel objectif du gouvernement en échange d'une réponse favorable à une revendication de leur champ d'intérêt. Cette « société civile » n'a jamais été autant institutionnalisée et sa représentativité autant discutable. Nous y reviendrons plus loin; pour l'instant, il faut retenir que la prise d'assaut par ces groupes très organisés rend la plupart des instances démocratiques de notre société illégitimes et biaisées.

Bref, nous le répétons, le citoyen sait faire la différence entre une instance de « création de consensus » et de « parlotte » et une instance qui possède réellement une capacité de changement. Il comprend assez vite que la seule façon d'arriver à se faire entendre est de passer outre tous ces intermédiaires tampons que l'on place entre lui et le pouvoir et de

faire de la politique dite « active » : soit se présenter soi-même, être copain-copain avec des gens bien placés ou encore posséder suffisamment d'argent pour le devenir... Peu importe que cela soit vrai ou non, ou dans quelle mesure, puisque c'est une perception largement répandue qu'il faut à tout prix renverser. Et la meilleure façon d'y parvenir restera toujours d'être exemplaire. Il est urgent de le faire, parce que présentement la grande majorité des citoyens baissent les bras et s'abstiennent de participer à la vie démocratique.

Loin des yeux, loin du cœur : de l'absence de démocratie directe et des groupes de pression

Comme nous venons de le voir, dû au nombre, à l'inefficience et au biais des diverses structures de consultation, plus d'un citoyen abandonne la lutte et se désintéresse de la politique. Aucune action de démocratie directe n'est par ailleurs mise à la disposition du citoyen pour le consulter et l'inclure dans les débats. Le Québec n'a jamais eu un référendum portant sur autre chose que sur le débat constitutionnel depuis 1919 avec la prohibition de l'alcool³. On n'utilise aucunement les nouvelles technologies pour révolutionner nos façons de faire participer les citoyens à la vie démocratique, même si nous disposons maintenant des moyens de le faire à coûts raisonnables.

Qu'arrive-t-il donc lorsque l'individu a démissionné de sa tâche de citoyen? Les groupes d'intérêts prennent la relève, évidemment. Qu'ils aient été mandaté par l'individu pour exercer ses droits de citoyens par procuration, ou qu'ils se soient auto proclamé représentatifs d'une catégorie d'individus qui s'en foutent, ils puisent là dans un cas comme dans l'autre une légitimité qui leur permet carrément de monopoliser l'espace public. Il se crée rapidement une couche de ces groupes entre les citoyens et le pouvoir, si bien qu'il n'est rapidement plus possible pour un citoyen de faire individuellement ses représentations.

³ http://www.dgeq.qc.ca/information/tab_referlis_fr.html

Tout doit passer par des groupes, des coalitions, des associations, des lobbies, etc. : bref, s'il veut se faire entendre, il doit avoir la détermination de bâtir son propre engin politique ou s'emparer d'un véhicule existant pour faire sa place parmi la jungle des autres intérêts représentés. Cela représente, encore une fois, un investissement en temps, en argent et en qualité de vie que peu sont prêts à fournir.

Il faut avoir le courage de le dire : les syndicats et les groupes de pressions du Québec ont trop d'influence par rapport à leur réelle représentativité et le biais inhérent à leur fonction de représentation des intérêts. Une démocratie et de sains débats ne peuvent être basés sur la confrontation de listes d'épiceries, de confrontations où c'est le rapport de force, bien avant l'intérêt général, qui décide de l'agrégation des intérêts. Il en résulte un traitement injuste et inéquitable entre les citoyens, qui sont plus ou moins bien traités en fonction de la force respective des lobbies qui les représente. Absolument rien de mieux pour perdre toute foi en un système.

Aussi, plus l'institutionnalisation de ces groupes s'accroît, plus ils risquent de s'empêtrer dans une spirale de survie nocive (sont de plus en plus gros, doivent gagner de plus en plus pour se justifier à leurs membres, créent de plus en plus de crises qui sont de moins en moins légitimes, gagnent, créent des iniquités, etc.). L'autre conséquence, tout aussi nocive, est qu'il se crée, au Québec, une clique d'individus que l'on pourrait qualifier de « représentants professionnels » qui passent d'un groupe d'intérêt à l'autre ou qui restent nombre d'années à la tête d'une de ses organisations. Dans la petite société que nous formons (7 millions d'habitants) cette couche d'individus, au travers des divers sommets, rencontres, batailles politiques, etc., a tôt fait de se connaître, de créer des alliances ou des inimitiés. S'en suit un réseau de cliques, dispersé de façon transversale à travers plusieurs secteurs ou groupes, qui ont une influence indue sur nos décisions politiques. Chaque citoyen est égal, prétendons-nous? Avec la trop grande place prise par ces groupes et les individus qui les dirigent, c'est de moins en moins vrai. Il est désolant de voir que de telles cliques ne font pas que tirer longtemps les ficelles du pouvoir, ils sont de plus réfractaires au changement. Désolant non pas parce qu'il est intrinsèquement mauvais d'être au pouvoir, ou d'être au pouvoir longtemps, mais parce que le manque de

rotation parmi nos différents leader est un frein majeur à l'innovation. Sans nouveaux individus, il est en effet très difficile d'obtenir un point de vue de l'extérieur et d'être « connecté » à la réalité. On a plutôt tendance à se conforter dans de vieilles idées et à refuser le changement.

Pour s'adresser à la population via les mass-médias, rien de mieux qu'un porte-parole et d'une légitimité sur papier (« représentant de ... »), peu importe le degré de représentativité réel, c'est le punch médiatique qu'ils peuvent donner qui les intéressent. Mais on ne peut négliger l'impact des comportements politiques, de lois et de la place qui a été accordé à ces groupes dans nos institutions démocratiques. Sans reconnaissance de l'État, ces regroupements n'auraient jamais pris l'ampleur qu'ils ont atteint aujourd'hui. Peu importe la réforme des institutions que nous ferons, nous passerons à côté d'un bon nombre de problèmes si l'on ne considère pas cette situation à sa juste valeur.

Comment asphyxier la démocratie : du système de parti

Le système de parti est un autre des éléments problématiques de notre système qui est malheureusement passé sous silence dans le document de consultation de la réforme. Pourtant, même si on l'oublie souvent, le mode de fonctionnement des partis politiques dans une province ou un pays est un choix délibéré! Il existe d'autres façons de faire! On n'a qu'à penser aux deux partis de nos voisins du sud, les Américains. Ils représentent vaguement deux idéologies, mais leur cadre de référence est si large qu'on retrouve souvent des républicains plus à gauche que la majorité des démocrates, et des démocrates plus à droite que la majorité des républicains. Bref, le sens de « parti », là-bas, n'est pas le même qu'ici. Attention : nous sommes loin de proposer d'adopter ce modèle. Il ne nous sert qu'à comprendre que rien n'est immuable, avant de présenter les problèmes de notre système.

Il faut d'abord s'avouer que, pour avoir une prise tangible sur le réel, toute personne désireuse de se lancer en politique au Québec est forcée (pas en théorie, mais en pratique) de passer par le système aliénant et nivelant des partis. Aliénant, à cause de la fameuse

ligne de parti, qui finit par avoir raison de tous les débats de la base et de toutes les initiatives des simples députés.

Dans un système où le législatif et l'exécutif sont aussi liés que le notre (la chambre pouvant dissoudre le gouvernement et vice versa), aucun parti désireux de conserver le pouvoir ne peut se permettre de ne pas avoir une culture organisationnelle forte, prônant une discipline de fer.

Disposant nécessairement de plus d'informations et de postes plus élevés dans la hiérarchie partisane, ce sont rapidement les membres du gouvernement (lorsque le parti est au pouvoir) ou de l'exécutif et de l'aile parlementaire du parti (lorsque le parti est dans l'opposition) qui finissent par dicter les orientations du parti. Si on espère s'élever un jour dans cette hiérarchie, l'*Omerta*, l'obéissance et la docilité sont de rigueur. Des valeurs, tous en conviendront, davantage associées au totalitarisme qu'à la démocratie. On achète les récalcitrants forts par des postes, on recale les faibles par la peur. Lentement, cet étau étouffe les innovations et les propositions de changements significatifs.

Nivelant, parce que dans les partis, au Québec, les gens brillants tout comme les bonnes idées font peur. On préfère les rabaisser que de se faire piquer sa place. De plus, vu la charge de travail et le nombre d'années nécessaires pour progresser dans un parti, les membres sont davantage vulnérables à l'électorisme. Si l'on caricature, on peut imaginer un citoyen possédant quelques valeurs qu'il désire insuffler à l'État, s'investissant dans un parti afin d'accéder au pouvoir et lui permettre de suggérer ses idées. Il doit gravir d'abord gravir les échelons et faire de nombreuses concessions sur son programme personnel. Finalement, alors qu'il atteindra enfin l'entrée du pouvoir, il sera encore davantage tenté de faire des concessions pour y arriver plus vite ou pour s'y maintenir. Ceci sans compter les influences de toutes sortes, provenant notamment de ses prédécesseurs dans le parti, qu'il devra subir tout au long de son cheminement. S'il lui arrivait, à mi-chemin, d'être désillusionné, c'est l'argent du parti ou des amis au pouvoir qui lui servirait alors de motivation. Rien de très emballant pour la vie démocratique.

D'ailleurs, même le financement des partis politiques souffre de cet électoralisme. Ainsi, il faut se pencher sur les coûts astronomiques d'un gain électoral, qui rend les partis dépendant du financement privé. Ici, même ceux qui évoqueront la loi sur le financement des partis de René-Lévesque, se trompent tant son contournement systématique par toutes les grandes entreprises québécoises est su et connu de toute la classe journalistique et politique. Le désir de victoire attise les besoins d'argent de façon exponentielle et la pression vers le patronage devient vite insoutenable, comme nous le montre les scandales périodiques qui accablent la majorité des gouvernements.

Les réformes du bon sens : du système électoral

La question du système électoral a été largement abordée dans le document de réflexion de la consultation et elle sera sans doute une des plus débattues parmi tous les citoyens et groupes entendus. Déjà, un certain nombre de problèmes et de solutions semblent faire consensus; nous serons donc plus succinct sur cette question, présentant brièvement ce qui nous semble tomber sous le sens.

Il est vrai de dire que le mode de scrutin présent possède nombres de lacunes. On ne peut nier les problèmes soulevés par l'élection d'un gouvernement majoritaire qui, malgré cela n'a reçu qu'une minorité de vote sur le total absolu! Il y a donc lieu d'intégrer des éléments de proportionnalité dans la répartition des députés de l'Assemblée Nationale. Dans la deuxième partie de ce mémoire, nous expliciterons comment il faut être prudent afin d'éviter de tomber dans les pièges des extrêmes. De plus, le double mandat, parfois incompatible, qui échoit au premier ministre pose problème. En effet, celui-ci est élu par tous les québécois et doit donc tous les représenter, mais il est à la fois élu et représentant d'un parti qui ne compte qu'une partie de la population dans ses rangs. Ce dilemme crée parfois des distorsions déplorables en donnant une trop grande influence aux membres du partis par rapport aux autres citoyens.

D'autres éléments, plus mineurs, nous semblent perdre du sens. Les élections qui ne sont pas à dates fixes par exemple, qui transforment en stratégies électorales le choix d'une date de déclenchement. Stratégies auxquelles sont régulièrement soumis nos appels aux urnes et auxquelles sont reliés les coûts de certaines élections exagérément prématurées. Autre exemple : le fait que le président de l'assemblée soit un député représente une injustice pour les électeurs d'une circonscription, puisque celui-ci est soumis à un droit de réserve contraignant qui l'empêche de jouer pleinement son rôle d'élu. Ceci, sans compter qu'il est plus difficile, dans sa position, d'être parfaitement neutre ou de projeter une image de parfaite neutralité dans la gestion des débats de l'Assemblée Nationale.

Enfin, il faut se questionner sur l'âge légal, présentement fixé à 18 ans, pour avoir droit de vote. Quand on sait que les jeunes sont de plus désintéressés du monde politique et, considérant les nombreux efforts qui ont été mis dans la réforme de l'éducation au secondaire pour les y intéresser, une telle situation s'explique mal. Il apparaît donc que plus tard, les jeunes ont la chance de voter et plus tard ils s'initient à la vie démocratique.

De nombreux débats actuels sur l'âge idéal d'apprentissage d'une langue seconde et sur les habitudes de vie à adopter dans la tendre enfance concernant la pratique des sports nous démontrent cette tendance. Ceux qui ne voient pas de problèmes dans l'âge légal de 18 ans ne connaissent probablement pas les études scientifiques du développement. . Tous les psychologues confirmeront que c'est vers 16 ans que le stade de la pensée formelle⁴ est atteint, soit la dernière étape du développement cognitif, est atteint. C'est d'ailleurs pourquoi plusieurs privilèges leur sont accordés aux jeunes à ce moment. Si l'âge minimum n'est pas établi sur une base scientifique, qui sera apte à le fixer, à juger qui est apte ou non à voter? Bref, le fait que l'âge de 18 ans soit fixé arbitrairement suscite chez nous beaucoup de questions.

⁴ Myers, David G., *Psychologie*, Médecine-Sciences/Flammarion, Paris, 1997, p.121 à 123

Des monarques élus : du pouvoir des députés et de l'opposition

Au Québec, comme dans plusieurs démocraties, il y a deux types d'élus : ceux qui possèdent le pouvoir et ceux qui les suivent. L'expression « d'arrière banc » est courante sur la colline au grand dam de ceux qui se voient accolé de cette épithète. Nous avons vu comment le système de parti était hiérarchisé et comment il était le gardien de la discipline à l'assemblée.

Poursuivons ici la réflexion : un député qui aspire à être ministre doit monter dans la hiérarchie partisane. Pour cela, il ne doit pas plonger le parti dans l'eau chaude, le critiquer publiquement et encore moins voter contre une résolution proposée par l'« establishment ». De tels gestes sont rapidement considérés comme des trahisons; cela se comprend, parce que dans notre système parlementaire de telles actions peuvent se traduire par une perte de popularité et même, théoriquement, à la dissolution du gouvernement ou à tout le moins créer une instabilité certaine.

Le premier principe de la députation est donc : les députés se font imposer leur option de vote. Reste la parole, diront certains, qui leur permet d'atténuer ou à tout le moins d'influencer certaines décisions. Par contre, il faut avoir assisté aux véritables farces que constituent à la fois la période des questions à l'Assemblée Nationale (un député de l'opposition pose une question qui lui a été refilé par l'équipe parlementaire, un ministre ouvre son grand cartable à la page correspondant à la question et lit la réponse écrite par son équipe parlementaire...), et les commissions permanentes (des députés sans pouvoir viennent faire « leur temps » en écoutant d'un œil distrait des gens venir débattre des problèmes les plus « courants », comme la pertinence de l'achat, par le ministère de l'éducation, d'un nouveau lot de « flûte à bec » pour la prochaine année scolaire), aux stratégies partisanes de basse classe auxquelles se livrent les parlementaires (applaudir bêtement à tout ce que dit un membre de son parti, huer stupidement quand il s'agit d'un autre, étirer le temps en posant des questions interminables quand un ministre ou un député de son parti est dans l'eau chaude ou utiliser de son temps pour l'encenser et poser une question réconfortante.).

Vraiment, il n'y a rien de très réjouissant dans ce grand « théâtre participatif » que constitue l'Assemblée Nationale. Comment expliquer, en effet, que le premier geste des stratèges des grands partis, quand ils sentent la ferveur électorale monter, soit de retirer les députés de cette « perte de temps et d'énergie » que constitue le parlement pour les envoyer « là où ça compte », soit sur le terrain? Comment expliquer que chaque citoyen qui tombe par hasard sur le canal de diffusion des débats de l'Assemblée Nationale, soit incapable d'en regarder plus de cinq minutes sans être dégoûté? Comment expliquer un taux d'absentéisme aussi élevé, les efforts que doivent faire les whips afin de s'assurer un nombre de députés suffisant?

Encore une fois, les citoyens ne sont pas aussi crédules et s'aperçoivent de la supercherie. Ils se rendent bien compte que dans cette valse où il y a des bons (son parti) et des méchants (les autres partis), leurs députés n'ont pas de réel pouvoir de changement. Sans pouvoir, pas d'impact sur le réel, sans impact sur le réel, pas de crédibilité. Pas surprenant que les citoyens négligent leurs représentants.

Et ce n'est pas mieux du côté de l'opposition. Sans budget et sans information surtout, on est condamné à tout critiquer sans trop savoir de quoi il en retourne, détruisant du même coup la crédibilité des institutions et celle de leur parti. Parce qu'elle n'a pas le choix d'être présente, l'opposition perd un temps précieux à faire tourner le grand « spectacle national » au lieu de se servir intelligemment de son temps (lire, être sur le terrain, faire le plein de nouveau militant, développer une nouvelle vision, etc.). Présentement, plusieurs heures par semaines, il font du « banc » comme on fait de la prison.

Le reste de leur temps n'est pas mieux imparti. Au lieu d'être des animateurs sociaux, de soulever des débats, d'inciter à la démocratie dans leur comté, ils font la tournée des maisons de vieux et des clubs optimistes en prévision des prochaines élections, poussés à la fois par leur propre désir d'être réélu et la pression du parti qui leur organise de tels événement pour avoir un vote de plus à l'Assemblée Nationale. De ce fait, les députés

deviennent rapidement les représentants du gouvernement (ou de l'opposition) dans leur comté, plutôt que des représentants du peuple à l'Assemblée Nationale!

Là où il y a de l'homme, il y a de l'« hommerie » : de l'électorisme et de la culture politique

De tous les maux cités précédemment, l'électorisme en est un des plus pernicious et difficile à contrer. Avant toute tentative en ce sens, cependant, il convient de bien le cerner. Ce fléau, à notre sens, désigne tout comportement d'un parti ou d'un politicien qui fait passer son désir d'être reporté au pouvoir avant l'intérêt général. Cette propension à vouloir acquérir ou conserver le pouvoir exerce une forte pression vers le populisme et la gestion à court terme. Il rend impossible toute gestion saine, planifiée et stratégique de la société. C'est entre autre ce qui explique le peu de gestion à long terme de nos gouvernements (dette, environnement, renouvellement du corps médical, etc.) et le nombre incalculable de réformes qui ne sont pas entreprises parce qu'elles nécessiteraient plus de quatre ans ou, pire encore, le nombre de réformes avortées parce qu'elles ont eu le malheur de ne pas être terminées avant l'entrée au gouvernement d'un nouveau parti.

Exemple frappant parmi tant d'autres, le présent débat sur les institutions démocratiques a été critiqué de toutes parts parce qu'il était fait en fin de mandat, sans mandat clair de la population. La vérité est que, dans ce système, on n'a guère plus qu'un an aux quatre ou cinq ans où on peut démarrer des réformes; le reste du temps, tout l'appareil politique se transforme, comme aspiré, en agence de communications-marketing où l'on produit du papier et des slogans pour faire connaître les réformes de la première année de mandat!

Plus on veut être réélu, plus on nivelle vers le bas de peur de choquer. Moins on bouge, moins on peut se faire haïr, se disent à chaque fois les gouvernements. L'électorisme est donc une plaie qui étouffe à la fois les possibilités de gestion saine, scientifique et raisonnable de la société et toute véritable innovation ou débat.

Autre effet pervers, l'introduction d'un système d'élections sur promesses. Comme on ne bouge que pendant la première année du mandat, il faut bien présenter des éléments novateurs pour concurrencer les partis d'opposition qui ne manqueront pas de le faire! Par électoralisme, encore une fois, on gonfle les promesses davantage que ce qui est possible d'être réalisé. Pour intéresser les gens à la politique, à notre parti, on promet trop. On leur dit que notre parti a le réel pouvoir de changer telle ou telle chose alors que ce n'est pas le cas. Une fois les élections terminées, quand le citoyen s'en rend compte, il se sent floué et dégoûté. Et ce processus se reproduit à tous les quatre ans, alimentant d'autant le cynisme⁵.

Si la réforme des institutions ne pourra renverser la vapeur du jour au lendemain, il faut savoir, encore une fois, que rien n'est immuable. La culture de la classe politique actuelle glisse dangereusement et il faut tout mettre en œuvre pour rectifier le tir. On assiste en effet à une transformation de nos politiciens en agent de communication; l'image prédomine sur le contenu, le style sur le produit, comme dans le monde publicitaire. S'en suit un retour au sophisme et à la rhétorique de bas étage. Les récents scandales font aussi transparaître les intérêts personnels moins nobles de plusieurs politiciens.

Glissement aussi au niveau de la vision qu'ont les élus des citoyens. On sent un certain mépris envers « le petit peuple » de la part d'une trop grande partie de la classe politique, qui fait le choix de l'élite éclairée plutôt que celui de la passion, de la vision et de la pédagogie. S'en suit une vision étriquée de ce que doit être la transparence; l'information, la vraie, pas celle pré-machée et orientée d'un communiqué, ne se rend pas adéquatement aux citoyens.

Cela est peut-être dû à de trop grands avantages (réputation, monétaires, faste ministériel, pouvoir) reliés à leurs fonctions. Peut être dû, aussi, à la difficulté d'accéder à des postes de réel pouvoir. Les individus désireux de s'impliquer politiquement sont pratiquement forcés d'en faire une carrière. Avec un rythme et un type de vie qui n'a absolument rien à

⁵ Marissal, Vincent, "Pour une meilleure démocratie", La presse, samedi 23 novembre 2002, p.B2

voir avec le citoyen moyen⁶. C'est peut-être d'ailleurs ce qui cause la si grande distance, le si grand décalage, entre les élus (complètement déconnecté de leurs amis, leurs familles, leurs anciens collègues, etc.) et la base.

"C'est un des grands problèmes de la vie politique. Nos dirigeants sont complètement déconnectés du quotidien, la plupart sont incapables de vous donner le prix d'un litre de lait ou de vous parler du dernier film qu'ils ont vu au cinéma. Les politiciens vivent dans une tour d'ivoire (ou un bunker) et entretiennent leur schizophrénie en prenant leurs repas dans les restaurants de la Grande Allée avec d'autres individus coupés de la réalité. Résultat : stress, fatigue extrême, divorces, alcoolisme, etc."⁷

Sans compter que lorsque l'on fait une longue carrière politique, la distorsion entre nos idéaux de départ et ceux du moment où on possède enfin le pouvoir font parfois frémir. Cela s'explique facilement, puisque plus on macère dans un environnement, plus on en prend les couleurs. On imagine avec une certaine inquiétude les influences qu'a subit un homme politique quand il est rendu premier ministre: ni plus, ni moins, que le produit d'un moule.

Même si tout n'est pas rose en Suisse, loin de là, au niveau de la culture politique ils sont bien différents. Là-bas, les ministres sont peu nombreux, le premier ministre est rotatif et ne siège qu'un an et être politicien est vu comme un service public; la façon d'être de ces derniers sont passablement différente des nôtres⁸. Cela prouve que rien n'est coulé dans le béton, et que la politique est quelque chose qu'on peut façonner. Elle est influencée à la fois par la culture nationale, l'histoire, et les institutions qui l'ont produit; en changeant les institutions démocratiques, on peut donc créer un effet d'entraînement qui fera évoluer peu à peu les mentalités.

⁶ Collard, Nathalie, "La démission de Lucien Bouchard Allo papa bobo!", Voir, n° Vol: 15 NO: 03, jeudi 18 janvier 2001, p. 10

⁷ Idem

⁸ Hachey, Isabelle, "Suisse: stabilité et immobilisme", La Presse, jeudi 24 octobre 2002, p. A16

Vers une gouvernance planétaire : des enjeux du nouveau millénaire

S'il est devenu cliché de dire que le monde qui nous entoure est de plus en plus complexe, ce n'en est pas moins une réalité importante avec laquelle il faudra composer pour toute réforme de nos institutions. Alors qu'un intellectuel pouvait avoir tout lu les écrits de son époque au Siècle des lumières, une telle chose est aujourd'hui absolument impensable. L'État, de son côté, s'est diversifié et implanté dans toutes les sphères de l'activité humaine. Sa gestion courante s'est complexifiée à un tel point qu'il devient très difficile pour un politicien, un citoyen plus ou moins généraliste, d'y avoir son mot à dire. Les technocrates ont pris énormément de place et possède une influence démesurée. Ne possédant pas la vision globale nécessaire, ils sont devenus des forces d'immobilismes, que les élus ne peuvent déplacer qu'avec grand peine et ce, uniquement quand il y parviennent.

Leur présence se fait sentir jusque dans les débats publics où on n'assiste plus depuis quelques années à aucune discussion réellement porteuse et enivrante pour l'avenir. On gère nos problèmes, continuellement nos problèmes, à l'image de la grande technocratie que nous sommes devenus. Pas étonnant que cela n'intéresse personne! Si la politique à de la difficulté à rejoindre les citoyens, c'est parce qu'en 2002 les connaissances et les intérêts de celui-ci ne peuvent qu'être parcellaire; suivre en permanence la politique dans son ensemble, qui ne parle jamais de sujets qui les touche directement, très peu pour eux.

Le monde a changé. Il est trop vaste pour que chacun puisse sentir qu'il a un impact sur son ensemble. Devant l'immensité de la tâche, c'est le désintérêt, le découragement, le cynisme. La plus belle illustration de ces sentiments se retrouve dans la lutte des militants antimondialisation. En protestant contre l'OMC, le FMI et la Banque Mondiale, ces derniers ne font en fait qu'exprimer leur sentiment d'impuissance, leur perception d'avoir perdu toute influence sur le réel. Le problème de nos institutions politiques, à l'heure actuelle, c'est qu'elles sont incapables de leur montrer qu'ils ont tort.

Pour cause : les gouvernements sont effectivement soumis à des contraintes supranationales dont l'importance est grandissante. L'État n'a pratiquement plus de pouvoirs souverains, même dans des domaines où il prétend l'être. Qui ignore, en effet, les quotas de dépenses fixés par l'OCDE en matière de santé et d'éducation? Qui fait semblant de ne pas connaître les causes de la dévaluation de la monnaie brésilienne, qui vient d'élire un président socialiste? Qui n'a pas tremblé devant la menace d'une décote? Pour renforcer l'illusion de contrôle, on se rabat sur un pseudo-interventionnisme (quelques millions par ici, quelques millions par là) qui ne trompe plus grand monde. Quand un gouvernement se targue d'avoir créé des milliers d'emplois, le citoyen louange la conjoncture économique mondiale, pas les efforts de ce dernier.

Les citoyens ne sont pas dupes, répétons nous sans cesse. Les citoyens désireux de s'impliquer politiquement ont déjà tourné le dos à nos institutions démocratiques pour s'investir dans des causes transnationales comme l'environnement, les droits humains et la lutte au néolibéralisme exacerbé. Mais s'ils le font avec courage, on sent que l'espoir n'y est pas. Des états sans puissance seraient un moindre mal si une instance démocratique mondiale pouvait effectivement réguler le monde. L'ONU incapable de jouer son rôle, les relations internationales continuent d'être régies aux vieilles règles de la loi du plus fort et de l'impérialisme. Ou du moins, c'est l'impression des citoyens et l'origine de leur perte de confiance.

Même si ces règles sont vieilles comme le monde, la situation semble pire aujourd'hui parce que les citoyens sont incapables de savoir sur qui, sur quoi et comment lutter. Les patrons des plus grandes multinationales sont sans visage. Il s'agit de milliers d'investisseurs qui ne sont motivés que par la colonne profit et qui ne peuvent porter attention à d'autres éléments. Les multinationales dictent une partie des politiques internationales. L'autre est dicté par la somme des influences relatives de chaque état. Les politiques internationales dictent à son tour une bonne partie des politiques nationales. Qui est le boss? Qui exploite? Tous et personne à la fois.

Comment changer la donne et retrouver un véritable pouvoir de changement?

Voilà la question à laquelle doivent maintenant répondre nos institutions démocratiques.

LES SOLUTIONS ACTUELLEMENT SUR LA TABLE

Après avoir tracé, pour les besoins de la cause, un portrait aussi noir de la situation de nos institutions, il importe maintenant de voir dans quelle mesure les solutions proposées dans le document de réflexion de la consultation y répondent. Bien sûr, ce dernier contient plusieurs éléments positifs qui pourraient nous permettre d'améliorer de façon notable nos institutions. Cependant, nous ne nous y attarderons pas tout de suite; ces éléments seront repris en troisième partie, intégré au modèle que nous proposons.

Pour l'instant, il importe surtout de démontrer pourquoi nous avons choisi de présenter un modèle complètement nouveau, plutôt que d'opter pour un des modèles qui nous ont été soumis. Pour ce faire, nous analyserons les deux principaux d'entre eux, le système parlementaire de type britannique (statut quo) et le système présidentiel de type américain. Cela nous permettra d'exposer comment ils ne répondent pas suffisamment adéquatement aux problèmes que nous avons soulevés en première partie, et pourquoi il est nécessaire d'innover.

Un fragile équilibre : des institutions comme systèmes

Ce qu'il faut avant tout comprendre d'un système démocratique, c'est qu'il s'agit d'un ensemble de règles et de façons de faire qui forment un équilibre. Aussi, on ne peut seulement présenter un système à la carte, comme certains groupes proposent de le faire. Chaque changement a des impacts sur les autres variables du système et c'est leur agencement qui produit un ensemble plus ou moins démocratique ou plus ou moins efficace. Le système parlementaire et le système présidentiel ont tous deux des forces et des faiblesses, des pouvoirs et des contre-pouvoirs.

Ils forment un tout dont les parties se contrebalancent. Prendre les éléments d'un et les éléments d'un autre sans étudier ses relations de contrepoids, c'est courir tout droit à notre perte.

Face à ce constat, on peut affirmer que le système parlementaire et le système présidentiel, c'est comme blanc bonnet, bonnet blanc. Les deux systèmes ont subi l'épreuve du temps, et ce sont ajustés pour atteindre un certain équilibre. Ainsi, si les forces et les faiblesses des deux systèmes ne sont pas les mêmes, les forces d'un contrebalancent ces faiblesses et vice versa. Le fait est que quand on change un élément, il faut pratiquement adopter tous les autres, sinon le système d'équilibre ne tient plus.

Pour bien comprendre ce propos, il suffit de jeter un coup d'œil au tableau sommaire des forces des faiblesses des deux principaux modèles connus :

Système	Présidentiel (Faiblesse)	Parlementaire (Force)
Double Vulnérabilité	L'absence de double vulnérabilité ne force pas les chambres législatives à s'entendre. Le gouvernement peut donc parfois être complètement paralysé, incapable d'adopter quoi que ce soit !	La double vulnérabilité force, en principe, l'exécutif et le législatif (gouvernements et parlement) à s'entendre, d'où la nécessité de s'entendre et l'influence théorique du caucus.
Efficacité	Inefficace, les grands libéraux qui ont rédigé la constitution américaine l'ont fait pour réduire le plus possible les possibilités d'intervention de l'État, en créant plusieurs contre-pouvoirs. À voir le niveau d'interventionnisme dans ce pays, ils y sont parvenus admirablement.	Le gouvernement n'a pas réellement à obtenir de consensus. Il y va avec ce qu'il croit bon et obtient finalement toujours ce qu'il veut... le temps qu'il est là!
Imputabilité	Les élections venues, présidents, sénateurs et députés peuvent facilement se renvoyer la balle. Pour cause, tous et personnes à la fois sont responsables des décisions. Ce qui cause un manque d'imputabilité.	Comme c'est un monarque élu, au quatre ans, il y a au moins un acte véritablement démocratique. Le parti au pouvoir ne peut absolument pas se défilier : tout ce qui se passe dans le pays, c'est GRÂCE à lui ou de sa FAUTE. Il ne peut mettre le blâme sur le sénat ou le parlement ou renvoyer la balle. (À moins, bien sur, d'avoir deux paliers de gouvernements!)
Place des groupes de pression	Groupes de pression plus influents, parce que chaque député ou sénateur est libre de voter comme bon lui semble, comme il doit lutter presque seul pour sa réélection. Il est plus sujet aux pressions de contributeurs électoraux	Groupes de pressions moins influents, puisque les députés votent selon la ligne de parti et qu'il est moins facile d'influencer (par l'argent ou la pression) un ensemble d'individus plutôt qu'un seul.

Systeme	Présidentiel (Forces)	Parlementaire (Faiblesse)
Législatif/Exécutif	Bonne séparation entre le législatif et l'exécutif. Même que les ministres sont non-élus, ce qui permet d'aller chercher de la compétence à l'extérieur des politiciens.	Avec le temps, la proximité du pouvoir législatif et exécutif a eu tendance à donner de plus en plus de pouvoir à l'exécutif et de moins en moins au législatif.
Pouvoir des élus	Tous les élus ont un pouvoir réel, étant donné l'absence de ligne de parti (elle est moins forte, parce que la survie du gouvernement n'en dépend pas), donc crédibilité de ceux-ci auprès de la population.	Les députés ont peu de pouvoir réel, donc peu de crédibilité, donc perte de confiance de la part des citoyens par ce que la double vulnérabilité (parlement peut dissoudre le gouvernement, gouvernement peut dissoudre le parlement) rend la ligne de partie absolument vitale.
Nominations	Les pouvoirs de nomination sont la plupart du temps soumis aux votes d'une ou de plusieurs chambres.	Beaucoup de pouvoir de nomination (juges, sénateurs, commissaires, etc.) entre les mains d'une seule personne.
Opposition	Opposition plus forte (elle peut dominer une ou plusieurs chambre, présider des commissions même pendant qu'elle n'est pas au gouvernement) et elle n'est pas condamnée seulement à critiquer, puisqu'elle vote tantôt pour les motions du gouvernement, tantôt contre.	Opposition très faible et condamnée à critiquer.
Discussions	Discussions en chambres sont très importantes, parce qu'un président peut se voir refuser des lois ou des pouvoirs s'il n'obtient pas leur aval	Discussions aux parlements deviennent un peu factices, voir cosmétique, puisque tout le pouvoir est aux mains de l'exécutif.
Place des partis minoritaires	N'étouffe pas les voix discordantes, puisque bien qu'on assiste à un bipartisme, chaque député est libre de dire ce qu'il pense. Les idéologies habituellement attribuées aux tiers partis se retrouvent donc dans l'un et l'autre des deux partis dits « officiels ».	Étouffe les voix minoritaires et discordantes en favorisant le bipartisme, les gouvernements majoritaires, bref, en laissant peu de place aux tiers partis.

Vous aurez remarqué que nous n'avons pas retenus l'ensemble des éléments qui composent ces deux systèmes : la liste aurait pu s'allonger de façon interminable. Si nous avons choisis ceux-ci c'est qu'ils sont, d'une part, en relation avec les problèmes que nous avons soulevés dans la première partie et, d'autre part, pour bien montrer le principe d'équilibre et d'équivalence des deux systèmes.

À la lumière de cette compréhension des deux principaux systèmes démocratiques, il semble clair qu'une véritable réforme des institutions démocratiques au Québec ne peut se faire à la pièce. Pour véritablement changer la culture politique, renverser la vapeur et redonner le pouvoir au citoyen, comme c'est l'ambition de la présente consultation, il faut absolument créer un nouveau « modèle », cohérent et équilibré. Dans le cas des institutions démocratiques, une réforme mineure a davantage de chance d'être un échec qu'une réforme en profondeur, parce que chaque élément est interdépendant et que si on en modifie une, il faut penser aux conséquences sur les autres et faire les modifications qui s'imposent. Nous en constaterons les difficultés en étudiant les systèmes mixtes existants dans le monde un peu plus loin.

En route vers l'idéal : du système présidentiel

Plusieurs semblent voir le système présidentiel de type américain comme nouveau « modèle » cohérent et approprié. Nous avons d'ailleurs été plutôt surpris et déçus de constater le biais analytique contenu dans le document de la commission, qui se voulait un outil de réflexion et non un mémoire, et dans les propos maints fois repris du ministre responsable du dossier. Nous ne pouvons nous empêcher de penser que des motifs politiques guident ce choix subjectif, comme si le système présidentiel avait une plus belle image auprès de notre gouvernement en vertu de son option constitutionnelle. Si le système présidentiel avait été britannique (les méchants colonisateurs), l'aurait-on autant encensé ? Le gouvernement choisit-il davantage le symbole (La république ! Les États-Unis ! La France ! Autant de révolutions d'affirmation nationale qui ce sont avérées concluantes et qui ont adopté le système présidentiel) ?

Loin de nous l'idée de préférer un système à un autre. Cependant, plusieurs groupes et citoyens, en plus du gouvernement, semblent vouloir adopter des éléments du système présidentiel. Comme le débat semble s'orienter en ce sens et comme nous avons déjà longuement critiqué les déboires du parlementarisme dans notre première partie, il apparaît important d'explicitier en quoi une réforme de ce type n'apporterait pas de solutions significatives aux problèmes de fond de que nous soulevons.

Sur la lourdeur et l'inefficacité des structures de consultations, d'abord, le système américain paraît à prime abord enviable. Les commissions ont en effet bien davantage de pouvoir et voient effectivement de vrais débats surgir en leur sein. Les présidents de ces commissions sont imputables et ont les mains liées par leur conclusion. Celles-ci jouissent de plus d'une grande influence dans les votes des différentes chambres⁹. Là où le bat blesse encore, c'est dans l'importance démesurée que prennent les différents groupes d'intérêts. Nous l'avons déjà dit, aux États-Unis, chaque député ou sénateur lutte perpétuellement pour sa réélection; pour cela, il a besoin d'énormes fonds. Les votes des commissions deviennent des cibles de choix pour les différents lobbies, qui en contrôlent beaucoup trop les décisions. Ce système ne permet donc pas de régler le problème de biais des instances consultatives.

Il règle encore moins, vous vous en doutez, la situation malaisée de la trop grande place des lobbies dans notre système. Si ça se trouve, il la décuple! « La démocratie, aux États-Unis, c'est de pouvoir payer pour le candidat de son choix! », entend-on souvent dire dans les officines de la maison blanche à Washington.

Pour le système de parti, par contre, il faut concéder que le système américain possède une longueur d'avance. Le concept de ligne de parti, là-bas, n'est qu'une vague orientation que chaque élu, le sénateur encore davantage, n'est pas tenu de respecter. Ce serait une honte à la démocratie que d'être ainsi bâillonné! Cet avantage, non

⁹ Bélanger, André-J., Lemieux, Vincent, "Introduction à l'analyse politique", Les presses de l'Université de Montréal, 1996, p.174 à 177

négligeable, est cependant annulé par l'absence de réglementation sur le financement des campagnes électorales. S'il faut envisager la conception américaine de ce qu'est un parti, il faut absolument rejeter leur conception financière de la démocratie. Il faut aussi souligner l'incompatibilité de réclamer un système présidentiel de type américain et une présence accrue pour les tiers partis, incohérence que soutiennent pourtant plusieurs groupes québécois !

Lorsque l'on accepte que les principaux partis n'auront plus de ligne de pensée ferme, on accepte aussi qu'il sera absolument très difficile pour les tiers partis de percer. Il y a peu de bipartisme au monde qui semble plus solide que celui de nos voisins du sud, et ce malgré les tentatives de Ralph Nader et de son parti vert. S'il y a un endroit où les idées marginales risquent de se noyer dans la masse, c'est peut-être encore davantage dans un système présidentiel que dans un système parlementaire...

Nous l'avons déjà mentionné, les élus, y compris ceux de l'opposition, d'un système présidentiel ont plus de pouvoir que ceux d'un système parlementaire¹⁰. Tout n'est pas rose, cependant, parce qu'il devient difficile de savoir qui est imputable, c'est-à-dire qui doit-on encenser ou décrier (réélire ou pas!) pour telle ou telle décision.

Quant à la propension à l'électoralisme et aux cultures politiques déplorables, elles existent depuis les balbutiements de la démocratie (on parlait déjà des sophistes chez les Grecs!) et ce n'est pas un changement de système pour un des modèles actuellement en vigueur dans le monde qui y changera quoi que ce soit. Personne n'oserait prétendre que les mœurs politiques de nos voisins du sud sont meilleures que les nôtres.

Enfin, aucun système actuellement en place n'est apte à faire face aux enjeux du nouveau millénaire. Le désintéressement de la chose politique n'est pas limité au Québec : seulement 50% des américains, par exemple, prennent la peine de voter¹¹; et c'est leur

¹⁰ BRUN, Henri, "Un mauvais moment", La presse, Forum, Jeudi 14 novembre 2002

¹¹ AFP, « Les élections américaines », La Presse, Jeudi 9 novembre 2002, p. A10

système que l'on voudrait adopter? La chose s'explique simplement : aucun système politique n'a été récemment repensé pour faire face à la complexification exponentielle des différents secteurs gérés par l'État, ni pour contrer la distance toujours plus grande entre le citoyen et les véritables lieux de décisions, maintenant supranationaux. Décidément, une proposition qui sortira des sentiers battus s'impose.

Le sous-estimé risque d'instabilité : des systèmes mixtes

À la suite de ces réflexions sur notre système et sur le système présidentiel, la conclusion évidente semble se trouver dans la création d'un nouvel agencement des propriétés de l'un et de l'autre au sein d'un système mixte. Malheureusement, les diverses expériences effectuées de par le monde nous montrent que la réalité est loin d'être aussi simple. L'élément clé qui semble le mieux expliquer ces fiascos plus ou moins relatifs est la sous-estimation du facteur de stabilité, de l'élément pragmatisme¹².

À ce sujet, nous aimerions lancer un appel à la raison de plusieurs groupes militants en faveur d'une réforme des institutions. Plusieurs changements sont souvent réclamés, sans qu'il ne soit fait mention de l'envers de la médaille. Par exemple, ceux qui réclament un sénat régional ne mentionnent jamais la possible confrontation et paralysie du système par une ou l'autre des chambres. Ceux qui réclament une proportionnelle généreuse ne parlent jamais des cas d'Israël ou de l'Italie¹³, qui a eu à faire face à 59 gouvernements depuis Mussolini, la plupart avec une durée de vie de moins d'un an¹⁴. On ne parle pas non plus, de la connivence parfois peu subtile entre les tiers partis et certains groupes d'intérêt, et l'influence démesurée que l'on accorderait à ce dernier advenant qu'ils possèdent la balance du pouvoir (et donc un immense argument de chantage pour favoriser leur champ d'intérêt).

¹² Bélanger, André-J., Lemieux, Vincent, "Introduction à l'analyse politique", Les presses de l'Université de Montréal, 1996, p. 182

¹³ L'Italie: sur la route de la deuxième République", La Presse, lundi 21 octobre 2002, p. A6

¹⁴ Idem p.183-p.195

Il y a aussi quelque chose de malsain dans les tiers partis, qui représentent l'incapacité d'une société à gouverner par consensus et contrainte à débattre perpétuellement dans une perspective de confrontation. Même le fait de donner plus de rôles aux députés contient des aspects négatifs, au niveau de l'imputabilité et de la compétence, très inégale, de ces derniers.

Ceci dit, revenons sur l'élément de la stabilité. Dans le parlementarisme de type britannique, elle est assurée par la tendance au bipartisme et aux gouvernements majoritaires, causé par le mode de scrutin uninominal à un tour et par la nécessité d'avoir la confiance de la majorité de la chambre pour rester au gouvernement. (les électeurs voulant stabilité, ils votent des majoritaires et les élus voulant stabilité, ils se regroupent dans des partis aux visés majoritaires). Dans le système présidentiel de type américain, elle est assurée par la faiblesse des idéologies partisans qui permettent à tous d'être inclus dans les grands partis. De plus, la liberté des députés leur permet d'exprimer exactement leur propre point de vu, mais le grand nombre de contre-pouvoir limite les interventions de l'État et tend à centraliser (sur l'échelle gauche à droite politique), à soupeser et à légitimer chaque décision. Cette stabilité est possible parce que TOUS LES ÉLÉMENTS desdits systèmes sont présents. Quand on arrive avec un système mixte, on en omet quelques-uns et la machine ne fonctionne plus aussi rondement.

Malgré tout, s'il y a un point positif à retenir des systèmes mixtes de par le monde, c'est au niveau du système électoral. On peut en effet concéder que l'introduction de certains éléments de proportionnalité ont donné un coup de pouce à la démocratie de plusieurs pays. Il en est de même avec l'adoption d'élection à date fixe, ou le système de vote à deux tours, qui produisent aussi tous deux de bons résultats. Il semble qu'il soit plus facile de recueillir indépendamment les divers éléments des systèmes de scrutins que ceux des systèmes exécutifs et législatifs.

Dans ces cas, il semble que la véritable innovation ne passe pas par le passage à un ou l'autre des modèles existants. Il nous reste soit des changements majeurs de mentalités et de culture (imaginez des députés courageux et intègres dans un système parlementaire,

qui useraient vraiment de leur droit de vie ou de mort sur le gouvernement pour l'influencer), sur lequel nous n'avons malheureusement que peu de prise; soit sortir carrément du cadre, faire ce qui n'a jamais été fait. Pragmatiques et déterminés à améliorer dans un cadre temporel prévisible la situation de notre démocratie, c'est cette voie que nous avons choisie.

LE TEMPS DE SE DÉFINIR

Nous vous présenterons quelques définitions des termes utilisés dans la présente section afin de mieux comprendre le modèle parlementaire que nous proposons.

Champ de compétence rendu à maturité

Nous utilisons le terme de champ de compétence car nous ne croyons pas que la séparation par ministère ou secrétariat soit appropriée dans notre étude. Effectivement, les ministères sont des découpages opérés afin de répondre aux objectifs de gestion d'un gouvernement et de son chef. L'approche par portefeuille colle un peu plus à la réalité d'un champ de compétence rendu à maturité. Certaines caractéristiques peuvent être soulevées face à la maturation d'un champ. La maturité à laquelle nous faisons référence ne concerne surtout pas un espace de la politique dans lequel l'innovation n'est plus possible, de toute façon, l'innovation est présente dans tous les secteurs d'activités. Cette maturation concerne plutôt des aspects d'ordres qualitatifs sans égard à la croissance des budgets dans ce champ. Ainsi, nous pouvons définir un champ de compétence comme étant un domaine ou un secteur :

- complexe au niveau de ses paliers décisionnels.
- dans lequel la plupart sinon la totalité des investissements majeurs ont été effectués. Nous spécifions qu'ici, la durée de vie ou la valeur marchande d'une immobilisation peut servir à prévoir les besoins futurs en investissement massif.
- sans nouvelles idées depuis une génération, c'est-à-dire 35 ans.
- où la budgétisation se réalise en fonction de données quantifiables et de besoins clairs.
- répondant à une clientèle ciblée
- qui présente une forte concentration d'opérateurs. Un opérateurs est un dirigeant gérant au nom de l'état selon des lois et des budgets alloués une infrastructure répondant à une clientèle ciblée.

- avec une institutionnalisation des groupes de pressions.
- peu ou pas transversal avec les autres domaine ou secteur.
- historique.
- récurrent dans les débats et enjeux électoraux
- fortement syndicalisé
- hautement technocratique
- regroupe plusieurs cours juridiques administratives ou recours possibles

Le champ de compétence rendu à maturité éprouve de la difficulté dans le renouvellement de ses idées. Il subit d'ailleurs des crises de confiance face à la population ou aux clientèles ciblées. Les domaines ou les secteurs éligibles à cette définition doivent aussi être des domaines d'intérêts historiques pour la nation. Lorsque nous pensons à des champs de compétence rendue à maturité, des exemples tels la santé, l'éducation ou le transport¹⁵ nous viennent à l'esprit.

Représentativité sectorielle

Ce type de représentativité s'applique à une clientèle ou un bassin d'électeur comportant des caractéristiques permettant de les distinguer facilement par un contrôle. Des regroupements et des classifications par catégorie doivent être possible au sein de ces différents bassins. De plus, les individus appartenant à un bassin occupent une position relativement fixe dans le temps à l'intérieur de celui-ci. Les bassins ne peuvent être connectés entre eux, ni à l'intérieur d'eux, c'est-à-dire qu'un individu membre d'un bassin ne peut appartenir à deux catégories à la fois. Au sein de l'éducation post-secondaire, on peut facilement identifier les étudiants, les professeurs, le personnel de soutien, les opérateurs tels les directeurs généraux et les recteurs.

¹⁵ Dans un souci de coller à la réalité, nous utiliserons des exemples provenant de ces trois champs tout au long de notre présentation.

Cogestion

La cogestion, dans notre modèle, est un processus de gestion servant à mettre en commun les différents partenaires, acteurs et bénéficiaires d'un champ de compétence. Elle implique une représentation de la population au sein du parlement modulaire.. Pour ce qui est du financement, il proviendra de différents transferts de fonds. Donc, le parlement modulaire n'aura pas le pouvoir d'assurer la perception fiscale. La cogestion aligne les intérêts de tous les participants d'un champ de compétence. Elle permet de mettre en tout temps les idées en commun afin de mieux répondre aux besoins présents et futurs.

LE PARLEMENTARISME MODULAIRE OU LA RÉSEAUTIQUE MONDIALE

De tous les systèmes de représentations actuellement disponibles dans les démocraties, nous ne croyons pas qu'aucune d'entre elles puissent répondre adéquatement aux défis des temps à venir. De ce fait, nous présentons une nouvelle façon d'aborder la conception politique des états d'aujourd'hui, particulièrement celui du Québec. Notre modèle, le parlementarisme modulaire, consiste à retirer des pouvoirs du parlement d'une nation, dans le cas qui nous intéresse, l'Assemblée Nationale, pour les confier à une autre instance. Les pouvoirs ainsi retirés doivent correspondre à un champ de compétence rendu à maturité.

Lors du transfert des pouvoirs à la nouvelle instance, les différents acteurs du champ de compétence sont invités à former la nouvelle assemblée modulaire. Cette approche permet de mettre en application les bienfaits de la cogestion. De plus, les ressources du champ de compétence y sont transférées. Bien entendu, le transfert s'accompagne d'imputabilité car il s'agit, après tous, des ressources de la nation. Cette imputabilité prend plusieurs formes au sein du parlementarisme modulaire. Ainsi, les contre-pouvoirs, la vérification, la surveillance et les processus démocratiques tels le vote permettront d'assurer une forme d'autocontrôle propre à toute gouvernance.

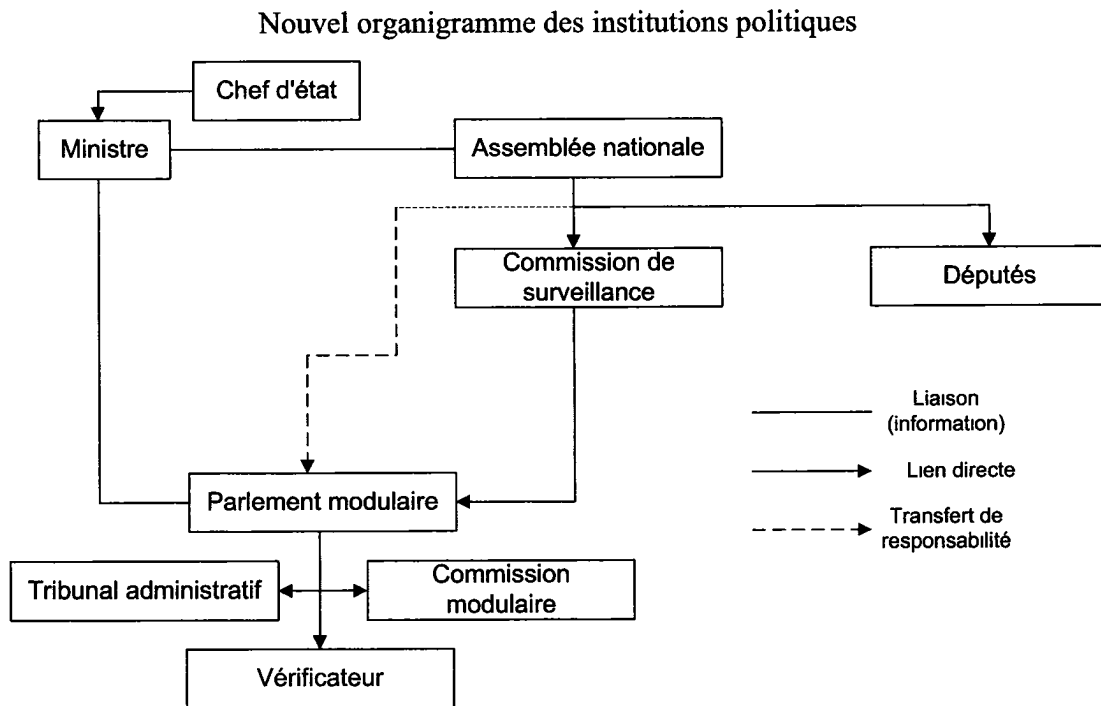
La résolution des conflits occupent une grande place autant dans la gestion du champ de compétence qu'entre les bénéficiaires des services du champ de compétence transféré. De la sorte, le parlementarisme modulaire supporte l'idée de la création d'une instance juridique propre au champ.

Le parlementarisme modulaire, par son transfert de compétence, implique une révision des conceptions établies dans notre système actuel. Au nombre de celle ci, citons la nécessité d'un partage avec les autres paliers tels le niveau fédéral ou encore la reconnaissance mondiale. Il ne faut pas non plus négliger les impacts purement administratif tel les coûts. L'un des objectifs avoués du parlementarisme modulaire, est de permettre le changement. Celui s'opérera en mettant en commun les gens faisant partie

dudit parlement autant qu'en créant un espace propre à la pensée. Le parlementarisme modulaire représente une façon de redonner le pouvoir au citoyen tout en rejoignant les défis de notre monde, ceux de l'ouverture, de la complexification et de la rapidité. C'est en sorte une nouvelle perspective, un projet commun.

LA COGESTION AU CŒUR DU CHANGEMENT

Dans cette section, nous essaierons d'expliquer la nouvelle structure mise en place dans le parlementarisme modulaire. Nous partirons de la plus haute instance pour descendre au fur et à mesure dans la nouvelle organisation de l'état. Nous expliquerons en détail chacun des paliers et nous fournirons des exemples.



L'Assemblée Nationale demeure la plus haute instance politique du Québec. C'est d'ailleurs elle qui devra mettre en place le parlementarisme modulaire en déterminant quels champs de compétences rendu à maturité sera transférée et de quelle manière cela s'opérera.

Vient ensuite une assemblée modulaire que nous nommerons parlement modulaire. Nous pouvons penser ici à des termes simples comme parlement de la santé pour nous permettre de bien saisir les nouvelles relations. Le parlement modulaire se compose de représentant sectoriel propre au champ de compétence ainsi que de députés provenant de l'Assemblée Nationale. Les députés, dits représentants universels, sont transférés

spécifiquement au parlement modulaire. La notion d'un pourcentage de vote proportionnel devient ici importante ce sont les députés provenant des listes dites proportionnelles qui pourront demander le transfert aux divers parlement modulaire via un vote à l'Assemblée Nationale.

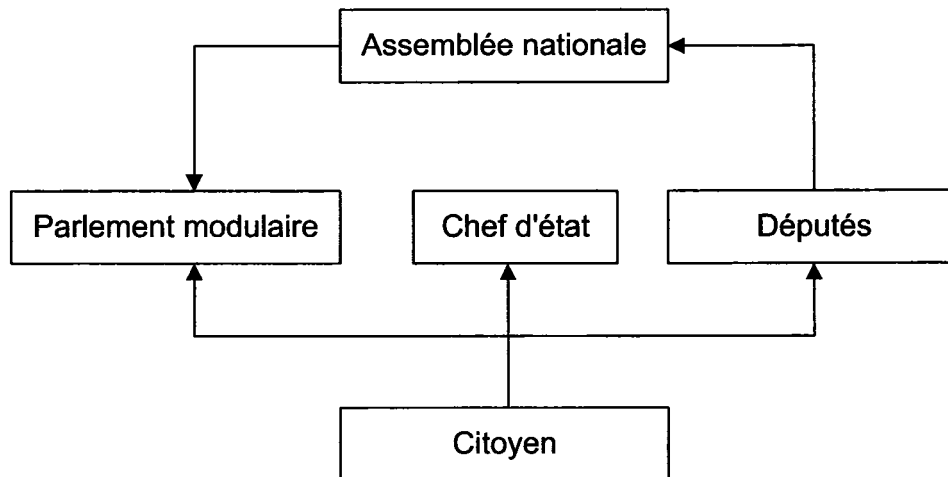
Le parlement modulaire se dote ensuite d'une commission modulaire qui assumera tous les rôles de gestion du champ de compétence. Les membres de la commission sont choisis par le parlement modulaire et ils ne sont pas des élus. Ensemble, ils déterminent qui sera le président de la commission qui assumera la représentation de la commission au parlement modulaire ainsi que la présidence des réunions de la commission.

Le chef de l'état, nomme, selon les normes alors en vigueur, un ministre en charge du parlement modulaire. Ce ministre est choisi. Il n'est pas un élu et relève directement du chef de l'état. Il sert de liaison entre l'exécutif et le législatif de l'assemblée national et du parlement modulaire. Il assume entre autres les services de renseignement entre ces trois corps.

En ce qui concerne la vérification et le contrôle, deux composantes sont nécessaires. En premier lieu, l'Assemblée Nationale se dote d'une commission de surveillance parlementaire permanente, comme celle que nous connaissons aujourd'hui, afin d'assurer une surveillance et un contrôle des différents parlements modulaires. Dans un deuxième temps, le parlement modulaire se nomme un vérificateur pour assurer la vérification de toutes les activités du parlement modulaire, de la commission aux élus sectoriels en passant par la cour de justice modulaire.

Chaque parlement modulaire devra aussi être doté d'un tribunal administratif afin de permettre un roulement adéquat des activités du parlement modulaire. Le tribunal administratif servira dans les processus de résolution de conflits. Il pourra tranché les différents litiges entre les instances. De plus, il assumera le rôle de recours au sein du champ de compétence rendu à maturité. Les recours peuvent être possible autant de la part des acteurs que des bénéficiaires.

Dans le schéma qui suit, nous pouvons observer le rôle du citoyen dans cette nouvelle structure.



Chaque citoyen participera de différentes façons à la vie politique de chacune des instances. Premièrement, il élira les députés qui siégeront à l'Assemblée Nationale. Lors du même scrutin, le chef d'état sera également élu. Suite à cette élection, les députés qui siégeront au parlement modulaire sont choisis avec les listes de proportionnel. Pour ce qui est des autres membres du parlement modulaire, chaque bassin de citoyen élit ses représentants selon les dispositions au niveau de la représentativité.

SPÉCIFICATION TECHNIQUE

En général

Chaque parlement modulaire se voit confier l'ensemble des ressources inhérentes à son champ de compétence rendu à maturité. Il suffit de penser à l'ensemble des fonctionnaires reliés à un domaine ou à un secteur, les infrastructures et les budgets. Les fonctionnaires dits publics et parapublics tombent sous la juridiction du parlement modulaire et leur gestion relève de la commission modulaire. Les infrastructures demeurent des bien dits nationaux appartenant à la collectivité. Lorsque nous mentionnons le transfert des budgets, cela suppose que l'Assemblée Nationale renonce à ces sommes, en fait, elle en perd le contrôle. Nous pensons qu'un moyen de transférer ces sommes consiste à fixer les sommes d'aujourd'hui en un pourcentage du produit intérieur brut et de le transférer aux soins des parlements modulaires. Les variations dans ce pourcentage pourraient se faire selon les souhaits de l'Assemblée Nationale mais seulement à la hausse ou encore par référendum pour les baisses ou les hausses.

Chef d'état et Députés

Les députés et le chef d'état seront élus pour des termes fixes, contrairement à aujourd'hui et leurs campagnes électorales seront financées par le Directeur général des élections. Cela veut dire, pour les députés, que chacun aura un montant fixe et ne pourra pas faire de campagne de financement. Par cette mesure, nous voulons donner une chance égale à tous de pouvoir faire une campagne électorale décente. Pour ce qui est du chef d'état, il sera élu au suffrage universel avec les mêmes règles que les députés pour ce qui est du financement.

La députation provenant de l'Assemblée Nationale

Les députés qui désirent siéger aux différents parlements modulaires doivent provenir des listes dites d'élection proportionnelle. Les députés doivent présenter leur intention à l'Assemblée Nationale et celle-ci doit voter leur transfert. L'Assemblée Nationale peut à tout moment retirer un député pour le remplacer par un autre. Le député renonce à siéger à l'Assemblée Nationale lors de sa nomination à un parlement modulaire.

La commission de surveillance

Essentiellement, son rôle ressemblera beaucoup à celui des commissions parlementaires actuelles. Ses membres proviendront de la députation siégeant à l'Assemblée Nationale. La commission agira en tant que chien de garde des intérêts de la population en général.

Le tribunal administratif

Relevant du ministère ou du domaine ou du secteur de la justice, ses juges et ses procureurs sont nommés comme pour le système de justice actuel. Ce tribunal permettra de rapatrier sous sa gouverne l'ensemble des tribunaux administratifs existants dans un champ de compétence rendu à maturité. Nous pensons ici à l'exemple du tribunal administratif de la société de l'assurance automobile du Québec dans le domaine du transport. Un autre exemple, les différents comité de surveillance, de plainte ou autres dans le domaine de l'éducation. Il y aura donc une porte unique de recours et de plaintes pour les usagers.

La vérification

Le système de vérification modulaire fonctionnera comme la vérification actuelle. La vérification modulaire se concentrera par contre sur son domaine bien particulier. Elle aura comme rôle celui de respect déontologique tant auprès de la commission modulaire que du parlement modulaire en plus de vérifier le travail des fonctionnaires et des

établissements relevant du parlement modulaire. Par exemple, la vérification pourra être faite dans un hôpital par le vérificateur modulaire.

Le ministre modulaire

Il sera nommé par le chef d'état. Il aura pour mission de représenter le chef d'état au parlement modulaire. De plus, il renseignera le chef d'état sur les activités du champ modulaire en plus de pouvoir répondre aux différentes questions des députés siégeant à l'Assemblée Nationale.

Le parlement modulaire

Le parlement modulaire fonctionne comme un parlement régulier si ce n'est que ce dernier ne comporte aucune opposition ni de parti au pouvoir. En fait, le rôle dit exécutif se retrouve en partie dans les mains de la commission modulaire. Les membres du parlement modulaire sont les représentants des différentes catégories d'acteurs relevant d'un bassin modulaire comme nous l'avons vu avant. Pour l'éducation, nous pensons que des membres étudiants, professeurs, dirigeants sont des bons exemples. Au sein des étudiants, il y a ceux provenant du cégep et de l'université. À l'université, il a ceux du premier cycle et ceux des cycles supérieurs. Cette catégorisation est une généralisation servant à démontrer le type de membre que devra compter le parlement modulaire. Nous ne croyons pas nécessaire d'aller de l'avant avec des suggestions au niveau de la rotation, des délais maximums de représentation, ni des dates d'élection.

Toutefois, un point nous semble crucial, celui de l'élection des membres modulaires. Chaque membre du parlement modulaire est élu par sa catégorie respective au vote universel. Nous croyons que le vote doit être confié à la direction générale des élections du Québec. Les membres devront faire des campagnes au sein de leur catégorie. Nous croyons que des coûts de dépenses maximums devraient être exigés. De plus, l'ensemble des coûts d'élection devrait être pris en charge par le directeur général des élections du Québec. Nous croyons qu'en enlevant les crédits d'impôts pour financement partisan et

en le remplaçant par un financement direct provenant des coffres des parlements modulaires que les sommes engagées ne devraient pas être excessives. Par cette mesure, nous voulons éviter la création de parti au sein des modules. Par contre, il sera toujours possible pour les élus de se regrouper par idéologie au sein d'un parlement modulaire.

L'ensemble des membres d'un parlement modulaire serait rémunéré. Des dispositions spéciales devront toutefois être prise pour assurer la reconnaissance d'un membre d'un parlement vue ses anciennes tâches. Le parlement modulaire sera accessible à tous les citoyens pour y présenter des projets, des lois, des attentes, des craintes ou autres.

La commission modulaire

Nous trouvons essentiel de souligner que les membres des commissions modulaires ne sont pas des élus. Les membres sont nommés par le parlement modulaire par un vote. Ils seront choisis pour leur compétence dans les sujets relevant du parlement modulaire. Des experts géreront au quotidien le réseau pris en charge par un parlement modulaire. Elle devra toujours obtenir l'aval du parlement modulaire mais pourra user de son pouvoir d'initiative et de recommandation. Le président de la commission sera élu parmi les membres de la commission par les membres de la commission. Ce dernier agira comme porte parole des décisions rendues, des applications, des processus de déploiement, etc.

LE CHOC ACTUEL

Vous l'aurez sûrement compris, nous cherchons à sortir des sentiers battus. C'est un peu une autre façon d'aborder la conception des institutions. Nous croyons qu'il faut aller au delà des idées reçues pour suggérer de nouvelles voies. Le modèle que nous avons présenté est une essence, un doux espoir. Nous souhaitons ardemment sa mise en place et nous croyons que le parlementarisme modulé en fonction de champ de compétence rendu à maturité renferme des solutions porteuses d'espoir.

Deuxièmement, la réaction des différents groupes. Comme nous l'avons mentionnés dans les problèmes, nous jugeons déplorable la force des groupes gravitant autour de certains domaines tel celui de l'éducation, la santé ou les transports. Un parlement modulaire élimine les groupes de pressions autant ceux institutionnalisés que ceux des syndicats et des opérateurs. Les syndicats resteront tout de même essentiels mais pourront se concentrer sur leur tâche, les conditions de travail et ce qui en découle. La cogestion apporte une toute nouvelle voie car elle mettra tout ce monde dans un même lieu physique, un parlement, afin de parler des mêmes choses avec la même information et les mêmes contraintes.

Troisièmement, la peur de perdre le contrôle ou le pouvoir. À cela nous répliquons bien humblement que personne ne peut être mieux placé pour gérer la santé que les professionnels de la santé !

Quatrièmement, le manque de confiance dans la capacité des membres des parlements modulaires tels les étudiants. À ceci, nous voudrions simplement spécifier qu'il n'est même pas nécessaire d'avoir fait des études pour devenir député et qu'un ministre ne connaît pas toujours le domaine dans lequel il est supposé agir.

Cinquièmement et sixièmement, la complexité des paliers gouvernementaux au Canada et la prise de position face au monde. Avant de mettre les parlements modulaires en place, l'Assemblée Nationale devra s'assurer que le financement provenant du fédéral sera

envoyé directement aux différents parlements. Autre point au niveau des relations, si le Québec va de l'avant avec un projet semblable, il sera le premier à tenter l'expérience. Cette faiblesse à première vue est plutôt une force car le Québec pourra exporter son savoir démocratique, il deviendra un pôle d'innovation politique. La reconnaissance vient souvent de la volonté de parvenir à ses fins puis ensuite dans la confiance de l'atteinte de ces mêmes fins. À notre égard, nous croyons que le modèle représente une planche de salut face aux problèmes de nos sociétés modernes.

ESPÉRANCE DE RENDEMENT

Les espoirs d'un tel modèle sont nombreux. Nous désirons toutefois en citer quelque uns, question de rêver tous ensemble d'un autre Québec.

Les parlements modulaires seront des lieux d'échanges axées sur la réflexion, la pensée et la prise de position commune pour le mieux être des bénéficiaires, donc, de la population en général. Nous espérons voir émerger l'innovation et le changement par cette voie de la cogestion. Nous souhaitons redonner confiance aux citoyens. Par le même système, nous voulons offrir beaucoup plus d'opportunités de représentations à la population via la notion de bassin modulaire. Ces opportunités donneraient une plus grande prise de conscience et une meilleure connaissance de la politique. Le système parlementaire modulaire permettrait de suivre un domaine bien précis de la politique. Le parlement modulaire permettra aussi des consultations beaucoup plus rapide, il ouvrira la porte au temps, car celui ci manque de plus en plus à l'Assemblée Nationale. Chaque parlement aura tout son temps que pour son champ. Il pourra dès lors se pencher sur des problèmes épineux et complexe sans avoir d'autres dossiers. Imaginez un instant l'ensemble des instances, conseils, unités autonomes, secrétariat relevant d'un champ tous transféré à un parlement modulaire. Une quantité d'information enfin disponible !

La représentation et la cogestion sortiraient le tourbillon des groupes de pressions des champs de compétences rendu à maturité, leur existence n'étant plus essentiel au niveau politique. Même chose au niveau des opérateurs pour que cesse enfin leur lobby. Les syndicats retourneraient à leur poutine de conditions de travail et de gestion de conflits. Le pouvoir serait donné au bassin modulaire pour élire des représentants orientant un champ de compétence. Terminé la prise d'otage par l'information, terminé les processus obscures d'allocations de ressources, terminé les jeux de corridors dans l'octroi de crédit.

La commission permettra d'aller chercher la compétence pour gérer au quotidien les différents champs. Les commissaires pourront orienter et guider les élus dans la prise de décision. Ils seront là pour faire profiter de leur expérience et léguer en héritage un peu de leur personne à l'avancement d'un domaine. Ils pourront agir plus vite car les décisions se prendront directement dans un parlement modulaire dédié.

L'absence de ligne de parti permettra à tous les débats d'avoir lieu de façon saine et constructive. De la même façon, l'absence d'opposition remplacera les querelles de principes actuelles pour des questionnements de fond. Les dates fixes des élections et des mandats permettront un certain roulement dans la classe politique et de l'espace pour les nouvelles idées. La présence de parlement modulaire formera des parlementaires spécialistes et augmentera le niveau du discours en chambre, ce qui redonnera confiance aux citoyens suivant les travaux. Les journalistes pourront s'adresser à des parlements compétents lorsqu'ils auront des questions sur la gestion de l'État. Les éléments de proportionnels permettront à tous les courants de pensée d'être représentés.

Le fait de rassembler l'ensemble des structures de consultations (en plus des économies de coûts) dans des instances parapluie facilitera le travail du citoyen dans ses représentations, qu'il pourra enfin faire seul et efficacement. Les citoyens auront plusieurs endroits pour faire valoir leur point de vue et avoir une prise sur le réel, mais sans des efforts qui décourageraient la participation. Ils n'auront en moyenne qu'à se déplacer deux fois par cycle (4 ou 5 ans) pour aller voter, dans un premier temps pour les députés de l'Assemblée Nationale et le chef d'État et en second lieu pour l'élection de leur représentant au parlement modulaire (si le scrutin n'a pas lieu sur les lieux de travail!).

Enfin, la mise sur pied d'un parlement modulaire sera peut être la première pierre d'assise d'un gouvernement mondial pour répondre aux problèmes mondiaux. En un instant, nous passerions d'une diplomatie étrangère basée sur les champs de forces à une diplomatie de réseau par champ de compétence. Un vrai pouvoir donné aux différents citoyens des nations afin de bâtir un avenir à l'image des désirs toujours actuels.

DEMAIN, ÇA COMMENCE AUJOURD'HUI

Il ne faut pas avoir peur d'oser, d'innover. L'innovation n'est pas la chasse gardée de l'entreprise privée. Elle doit d'ailleurs venir frapper aux portes du secteur public et surtout à la porte des institutions démocratiques. Il faut combler le fossé, il faut redonner confiance, il faut créer le modèle politique qui fera que le Québec deviendra plus fort. Il n'est pas faux de croire que plusieurs personnes ont cessé de croire en la politique. Il est temps de se donner un grand chantier, celui du renouveau. Nous en avons cure des vieilles idées, des mêmes rengaines. Du sang neuf coule dans nos veines, du sang neuf coule dans toutes les veines du Québec. Le vide démocratique, c'est le commencement de la chute d'une civilisation. Il ne faut pas avoir peur de voir en face le progrès à réaliser. Il n'y a rien de plus bénéfique qu'un projet commun pour faire vibrer tous ensemble les gens d'une nation.

L'innovation politique ça existe. Sinon, il n'y aurait jamais eu de démocratie, de parlementarisme, de présidentiel, de monarchie, de communisme, etc. ... ayons seulement le courage d'affirmer que les événements nous dépasse, que tout va trop vite. En conséquence, donnons nous les moyens de changer. Le changement ça commence ici. La population du Québec est prête, sa jeunesse est prête, sa jeunesse l'exige au nom de sa population désabusée.

RECOMMANDATIONS

Général

1. Que le gouvernement mette en place une commission afin d'assurer la transition entre le système actuel et le parlementarisme modulaire avec les spécificités techniques qui en découlent.
2. Que les députés, les membres des parlements modulaires ainsi que le chef d'état soit élus pour un mandat à date fixe.
3. Que le chef d'État soit élu au suffrage universel et qu'il nomme ses ministres sans que ceux-ci soient députés.
4. Que la majorité des députés de l'Assemblée Nationale soient élus selon le mode de scrutin actuel.
5. Qu'une composante proportionnelle soit incluse dans le mode de scrutin pour choisir une minorité de députés.
6. Que les campagnes électorales soient financés par l'état et que chacun des candidats aient un montant fixe pour effectuer leur campagne.
7. Que la fonction de président de l'Assemblée Nationale soit confiée à un fonctionnaire avec le même mode d'élection.

Spécificités techniques¹⁶

8. Que les nombreuses structures de consultations soient rapatriés dans un nombre très limité d'instances « parapluies » décisionnelles, dédiées, légitimes et imputables : les parlements modulaires.
9. Que des parlements modulaires soient crée pour les champs de compétence rendus à maturité.
10. Que tous les actifs soient transférés aux parlements modulaires.
11. Que les parlements modulaires soient composés de représentants de tous les acteurs du milieu.
12. Que les membres des parlements modulaires soient élus de façon légitime en fonction de la catégorie déterminée qu'ils représentent.

¹⁶ Ici, nous présentons quelques recommandations ayant trait aux spécificités techniques de la mise en place des parlements modulaires.

13. Qu'un ministre responsable soit nommé pour chaque parlement modulaire, avec le mandat d'effectuer le lien entre le chef d'état, l'Assemblée Nationale et le parlement modulaire.
14. Que l'Assemblée Nationale se dote d'une commission de surveillance parlementaire permanente afin d'assurer une surveillance et un contrôle des différents parlement modulaire.
15. Que chaque parlement modulaire se dote d'un tribunal administratif afin de trancher les différents litiges entre les instances et qu'il serve de lieu de recours pour les citoyens.
16. Que des commissions modulaires soient mise sur pied par chaque parlement modulaire, via nominations d'experts, pour la gestion quotidienne des ministères.

BIBLIOGRAPHIE

Ouimet, Michèle, "Une avance insurmontable?", La Presse, dimanche 27 octobre 2002, p. A14

Collard, Nathalie, "La démission de Lucien Bouchard Allo papa bobo!", Voir, n° Vol: 15 NO: 03, jeudi 18 janvier 2001, p. 10

Hachey, Isabelle, "Suisse: stabilité et immobilisme", La Presse, jeudi 24 octobre 2002, p. A16

Bélanger, André-J., Lemieux, Vincent, "Introduction à l'analyse politique", Les presses de l'Université de Montréal, 1996, p.172 à 2002.

BRUN, Henri, "Un mauvais moment", La presse, Forum, Jeudi 14 novembre 2002

Hachey, Isabelle, "L'Italie: sur la route de la deuxième République", La Presse, lundi 21 octobre 2002, p. A6

Marissal, Vincent, "Pour une meilleure démocratie", La presse, samedi 23 novembre 2002, p. B2

Dupuis, Kuzminski ; Sociologie de l'économie du travail et de l'entreprise ; 1998 ; Gaëtan Morin éditeur

Riverin, Le management des affaires publiques ; 1984 ; Gaëtan Morin éditeur

Huntington, Le choc des civilisations ; 1997 ; éd. Odile Jacob